

# Journal



DEPUIS 1992, ENCORP ATLANTIQUE A RECYCLÉ PLUS DE 4,5 MILLIARDS DE RÉCIPIENTS À BOISSON AU N.-B.!

## HIVER 2023

### CHANGEMENTS À VENIR DANS LES CONTRATS DES FOURNISSEURS DE SERVICES – 1<sup>er</sup> AVRIL 2023

Les résultats du plus récent processus de demande de propositions (DP) lancé en mai 2022 entraîneront des changements dans les contrats des fournisseurs de services à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Hebert Recycling de Miramichi a obtenu un contrat de cinq ans pour la collecte, le transport, le traitement et le contrôle de la qualité, tandis que Rayan Environmental Solutions de Moncton a obtenu un contrat de cinq ans pour toute la gestion du verre, y compris la collecte et le traitement. Il n'y aura pas de changements immédiats dans les listes de tri actuelles pour les récipients de boissons alcoolisées et non alcoolisées, mais le calendrier de collecte inclura désormais tous les récipients, à l'exception des récipients de bière réutilisables. De plus amples renseignements et détails seront fournis aux centres de remboursement sous peu.

Afin de mieux gérer l'augmentation des volumes pour un seul fournisseur de services (récipients d'alcool et de boissons non alcoolisées), les centres de remboursement qui ne disposent pas encore d'un point de vente seront équipés d'une imprimante de codes-barres. Cela permettra d'accélérer et de fluidifier le processus pour les exploitants des centres ainsi que lors de la collecte de sacs en vrac. Patrick, de l'équipe d'Encorp, communiquera avec les personnes intéressées pour leur fournir plus de renseignements à ce sujet.

### LE PROGRAMME DE GESTION DES RÉCIPIENTS À BOISSON PASSE AU MODÈLE DE REP

Ce n'est un secret pour personne que le Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB) du Nouveau-Brunswick a besoin d'être transformé. Les taux de récupération des récipients à boisson consignés au Nouveau-Brunswick sont parmi les plus bas au Canada.

Par conséquent, afin d'aligner le rendement du programme sur celui de programmes similaires au Canada, nous appuyons l'annonce récente selon laquelle ECC propose d'adopter un modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024. La REP est une approche en matière de politique dans laquelle la responsabilité physique ou/et financière d'un producteur à l'égard d'un produit se prolonge pour comprendre l'étape post-consommation du cycle de vie du produit.

La REP déplace la responsabilité plus tôt dans le cycle de vie du produit, au niveau du producteur ou du distributeur.

Voici donc quelques changements qui pourraient être apportés au PGRB pour tenir compte des principes de la REP :

- 1) Encorp cherchera à améliorer, de façon continue, les taux de récupération : 75 % dans cinq ans et 80 % ou plus dix ans après la transition du programme vers la REP, avec des mises à jour régulières affichées via notre outil d'indicateurs de performance.
- 2) Encorp mettra en place un tarif de recyclage des récipients (TRR) géré par l'industrie. Chaque catégorie de matériau s'autofinancera en fonction des coûts et des revenus de ce matériau en particulier.
- 3) Encorp cherchera à augmenter le montant du remboursement aux consommateurs de la consigne payée pour les récipients de boissons.
- 4) Encorp fera des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public pour augmenter la participation des consommateurs au recyclage. Encorp dispose de concepts de marque et de marketing prêts à être déployés en complément à des outils technologiques pour moderniser le réseau des centres de remboursement et attirer de nouveaux clients vers une expérience de remboursement améliorée et simplifiée.

Nous sommes convaincus que les changements proposés permettront de moderniser considérablement le Programme de gestion des récipients de boisson du Nouveau-Brunswick et d'améliorer l'expérience des consommateurs en matière de recyclage de tous les récipients à boisson consignés, ce qui entraînera une augmentation considérable de son rendement environnemental et des taux de remboursement.

## NOUVELLE ENTREPRISE, MÊME ENGAGEMENT



Une nouvelle entreprise à but non lucratif a été créée au Nouveau-Brunswick. Le 1<sup>er</sup> avril, elle assumera les responsabilités d'Encorp Atlantic Inc. La nouvelle société sera toujours connue sous le nom d'Encorp Atlantic, mais elle comprendra désormais les distributeurs de récipients de boissons alcoolisées et non alcoolisées. Ces changements

n'auront pas de répercussions sur les services. De même, vous pouvez vous attendre à retrouver les mêmes contacts familiers que vous aviez avec Encorp Atlantic. Cette nouvelle ère de coopération entre les distributeurs apportera des améliorations positives et importantes au Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick. D'abord et avant tout, tous les récipients consignés, à l'exception des récipients à bière réutilisables, seront gérés par Encorp Atlantic à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Les listes de tri pour les récipients de boissons alcoolisées et non alcoolisées resteront les mêmes pour l'instant. Le nom Encorp Atlantic continuera d'être utilisé dans les communications en français.

## PROJETS RE-CENTRE TERMINÉS



Les projets de recherche Re-Centre lancés en 2014 par Encorp Atlantic sont maintenant tous terminés. Les renseignements et les données recueillis ont permis d'obtenir de précieuses informations sur les facteurs de commodité pour les consommateurs et la perception du public à l'égard des nouveaux moyens de collecte des récipients consignés au Nouveau-Brunswick. L'aboutissement de ces huit ans de travaux de recherche a permis à Encorp d'entrevoir l'avenir de la gestion post-consommation des récipients de boissons consignés. Les six projets ont été gérés sur une base de prévoyance et d'innovation, se distinguant ainsi de l'approche autrement désuète de la collecte post-consommation des récipients à boisson en cours dans la province.

La modernisation du Programme de gestion des récipients à boisson au Nouveau-Brunswick s'impose depuis longtemps. Depuis sa création en 1992, le Programme n'a jamais tenu compte de la commodité du consommateur. Le programme du Nouveau-Brunswick affiche actuellement l'un des taux de remboursement les plus bas au Canada. Lorsque le programme a été lancé en 1992, plus de 108 permis de centres de remboursement ont été accordés. Aujourd'hui, seulement

68 de ces centres sont toujours en activité. Au cours de nos huit années de recherche, nous avons pu observer les nouvelles tendances et les meilleures pratiques de gestion dans d'autres territoires où la gestion des récipients de boissons est prescrite par la loi. Parmi les observations les plus marquantes, il y a l'émergence croissante du concept de dépôt de sacs dans des centres automatisés et des services express. Nos projets de recherche ont permis de faire l'essai de moyens plus pratiques pour les consommateurs de retourner leurs récipients, tout en optimisant la productivité du travail pour les exploitants des centres de remboursement.

Les participants aux projets Re-Centre ont apporté un soutien massif au concept de dépôt de sacs sans personnel et souhaitent le voir se développer. La discussion va maintenant passer à la phase suivante : comment passer du programme actuel à une approche conviviale. Soulignons que le fait d'ignorer à court terme les facteurs d'accès et de commodité pour les consommateurs ne fera qu'éroder davantage leur expérience et contribuera à une nouvelle baisse des taux de recyclage au Nouveau-Brunswick.

### VARIATION D'UNE ANNÉE À L'AUTRE DU NOMBRE D'UNITÉS REMBOURSÉES

	Aluminium	Verre	PET	Autre	Total
1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021	77 928 857	2 320,637	99 249 496	8 857 005	188 355 995
1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022	79 858 062	2 238,841	100 815 686	9 071 003	191 983 592
<b>Différence d'une année à l'autre – quantité</b>	<b>1 929 205</b>	<b>-81 796</b>	<b>1 566 190</b>	<b>213 998</b>	<b>3 627 597</b>
<b>Différence d'une année à l'autre – pourcentage</b>	<b>2,5 %</b>	<b>-3,5 %</b>	<b>1,6 %</b>	<b>2,4 %</b>	<b>1,9 %</b>
<b>Volume des divers matériaux – pourcentage</b>	<b>41,60 %</b>	<b>1,20 %</b>	<b>52,50 %</b>	<b>4,70 %</b>	

Pour plus d'information ou pour signaler tout incident, voici les numéros à composer :

- **Environnement et Gouvernements locaux - 506-453-7945** : Inscription des produits, demandes de renseignements sur le tri et demandes de renseignements généraux
- **G.M. Rioux - 1-877-999-1764** : Questions touchant l'horaire, les sacs de vrac et les palettes
- **Encorp - 1-877-389-7320** : Demandes de renseignements sur les paiements et rapports d'incident

**POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :**  
1-877-389-7320 [www.encorpatl.ca](http://www.encorpatl.ca)

Région de Moncton : 506-389-7320

**PAULINE NOWLAN**  
Comptabilité

**ANGELA DOW**  
Comptabilité

**COLETTE BOUCHER**  
Finances

**PIERRE LANDRY**  
Environnement

**PAUL ROBICHAUD**  
TI

**MARC CORMIER**  
TI

**TIM PIDGEON**  
TI

**PATRICK SURETTE**  
Mise en œuvre



[www.encorpatl.ca](http://www.encorpatl.ca)